

Lettre à tous les Chapelins



Chères Chapelines, Chers Chapelins,

Votre Conseil Municipal, élu le 15 mars 2020, a décidé de remettre son mandat afin qu'une nouvelle équipe puisse se mettre en place dans les meilleurs délais, à l'occasion d'une élection municipale partielle.

M. Gilles Bonneau, Maire, M. Aurélien Loizeau, Premier Adjoint au Maire, MM et Mmes. Sébastien Boisselier, John Deschamps, Lydie Gillot-Isquerdo, Amalric Marot, Maud Marquand, Marie-Claire Milot, Xavier Rousseau et Cyril Villiellm, conseillers municipaux, ont présenté leur démission à M. le Préfet ce 19 janvier 2024. MM. David Pinto et Laurent Marty, Adjoints au Maire, qui avaient l'intention de démissionner également, ont été désignés par le conseil municipal pour conserver leur mandat, assurer l'interim et défendre les intérêts de la commune dans l'attente des élections.

C'est une décision difficile que nous avons prise solidairement car c'est solidairement que vous nous avez élus, dès le premier tour des dernières élections municipales. Quelles en sont les raisons ?

Notre équipe est arrivée à une forme d'épuisement de ses ressources individuelles et collectives. Etre Maire, être Adjoint au Maire ou conseiller municipal n'est pas une mission anodine. Cela représente un réel engagement au service du public et nécessite de l'implication et de la disponibilité.

Suite à deux démissions antérieures et un décès, le conseil municipal est aujourd'hui constitué de 12 membres sur 15 élus en 2020. Parmi ceux qui restent, certains connaissent des évolutions professionnelles ou personnelles, des difficultés de santé, qui ne leur permettent plus de remplir leur rôle d'élu.

Même si un noyau motivé de l'équipe maintient son engagement, force est de constater qu'il s'épuise à porter un effort qui devrait reposer sur toutes les épaules. Nous avons donc estimé qu'il était temps de revenir devant vous pour qu'une nouvelle équipe puisse recueillir votre confiance en toute clarté.

Pendant 4 ans, nous avons bataillé pour maintenir et développer la qualité de vie dans notre village et nos hameaux, nos services publics, notre dynamisme associatif tout en développant de nouveaux projets. Nous assumons notre bilan dans tout ce qu'il a de positif mais aussi dans ce que nous n'avons pas encore réussi.

En 2024 et 2025, de grands enjeux nous attendent pour sauver la troisième classe de notre école, favoriser la venue de nouvelles familles dans un urbanisme de qualité, développer l'offre commerciale et la solidarité, améliorer notre environnement.

Notre village et nos hameaux ont besoin d'une nouvelle équipe, motivée et travailleuse, pour relever ces défis. Elle sera sans doute composée de quelques élus sortants mais elle aura besoin de nouvelles forces vives. C'est vous qui en déciderez par votre vote. Elle trouvera des projets financés (tels que la première tranche des travaux de la Grange aux Dîmes) et des dossiers en bon ordre.

Au lieu d'un échec, nous vous invitons à voir dans notre décision la recherche d'un nouvel élan, d'un nouveau départ pour que vive notre village toujours dynamique, toujours solidaire.

Fait à la Chapelle-sur-Oreuse, le 20 janvier 2024

M. Gilles Bonneau, Maire, MM. Aurélien Loizeau, David Pinto et Laurent Marty, Adjoints au Maire, MM et Mme. Sébastien Boisselier, John Deschamps, Lydie Gillot-Isquerdo, Amalric Marot, Maud Marquand, Marie-Claire Milot, Xavier Rousseau et Cyril Villiellm, conseillers municipaux.

Que va-t'il se passer maintenant ?

Une élection municipale anticipée aura lieu dans le délai maximum de 3 mois dans des conditions fixées par un futur arrêté préfectoral. Elle aura pour but d'élire 13 membres pour un mandat de 2 ans, jusqu'aux prochaines élections municipales prévues en 2026. Durant cette période, le secrétariat de Mairie fonctionnera normalement pour assurer le suivi des affaires courantes et la continuité du service public (accueil périscolaire, services techniques, formalités administratives etc.)